

L'année 2022 a été celle de la reprise d'une activité presque « normale » pour les écoles de cirque. La Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) a accompagné cette relance en lançant de nouveaux projets comme le plan de prévention et de lutte contre les VHSS ou les Etats Généraux de l'Enseignement des Arts du Cirque. Cette année a également été marquée par une édition « record » des Rencontres Nationales au regard de la fréquentation et par le renouvellement de l'équipe fédérale. Enfin, il faut citer la fin du projet européen Cosmic en partenariat avec la FEDEC.

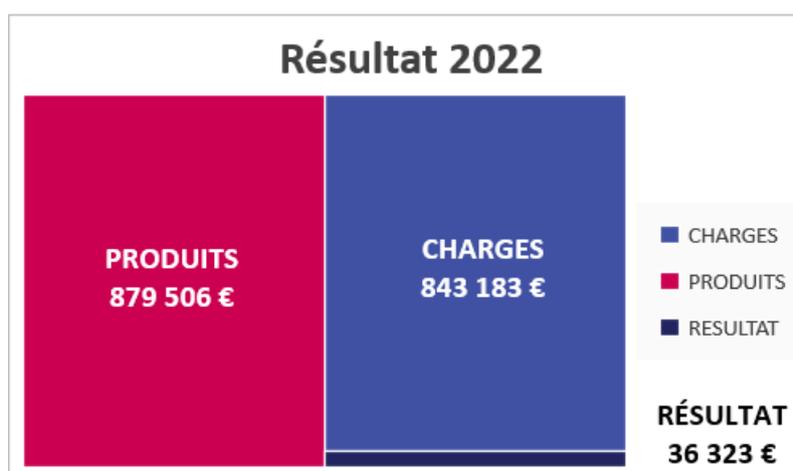
Les charges de la fédération évoluent avec les changements de modes de vie : les déplacements font de plus en plus place aux réunions en visioconférence et le numérique prend une place grandissante. Les produits s'alignent avec la reprise des licences – sans toutefois atteindre les niveaux d'avant la pandémie.

## Le compte de résultat 2022

Il s'établit à hauteur de :

- 843 183 € en charges
- 879 506 € en produits

Et permet de constater un résultat excédentaire d'un montant de 36 323 €  
 Pour mémoire le résultat 2021 était excédentaire de 14 599 €



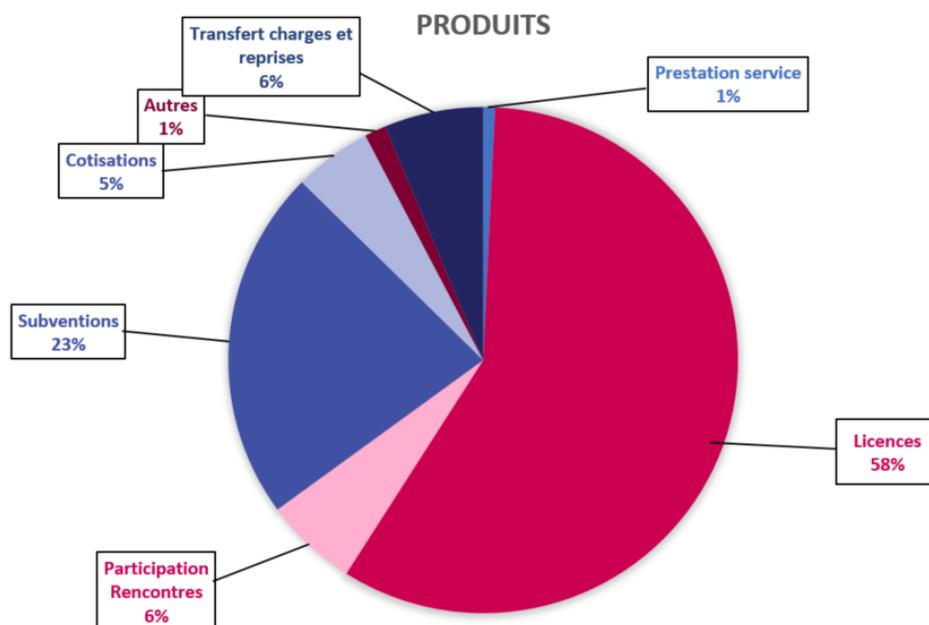
Le compte d'exploitation 2022 s'établit à hauteur de :

- 842 531 € en dépenses
- 868 796 € en recettes

# COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS ENTRE 2021 ET 2022

## EN PRODUITS : une augmentation des recettes globales de 121 815 €

Cette augmentation est principalement liée à 2 raisons : la reprise des licences après la pandémie de Covid19 et l'année pleine du projet européen COSMIC (avec la FEDEC).

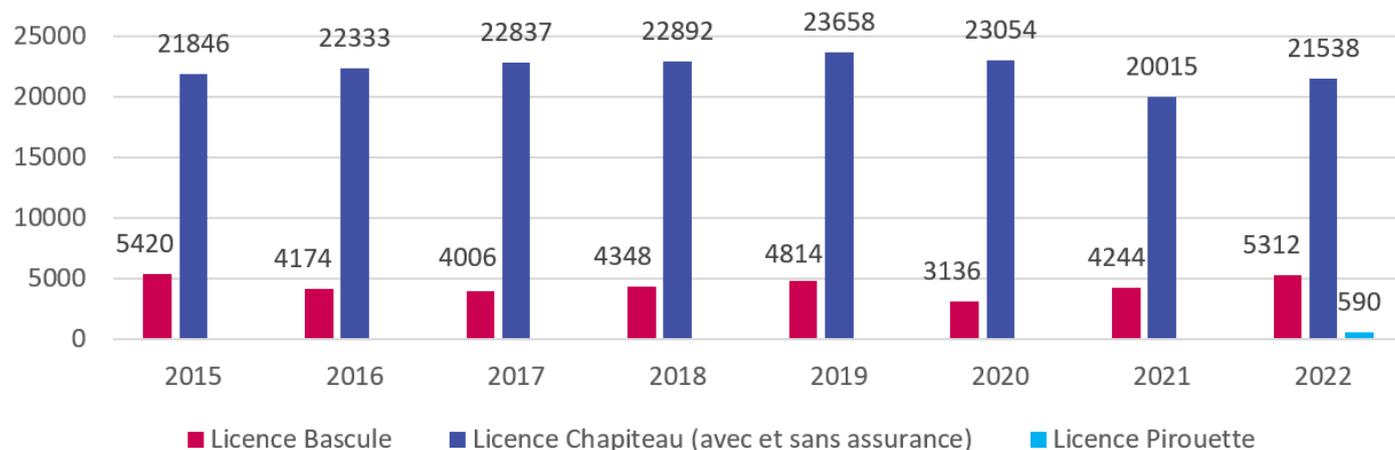


## PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

### Ventes

Elles ont repris après 2 années marquées par la pandémie. Cependant, le nombre de licences annuelles n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise. Cela traduit le fait que les écoles de cirque n'ont pas encore retrouvé tous leurs publics.

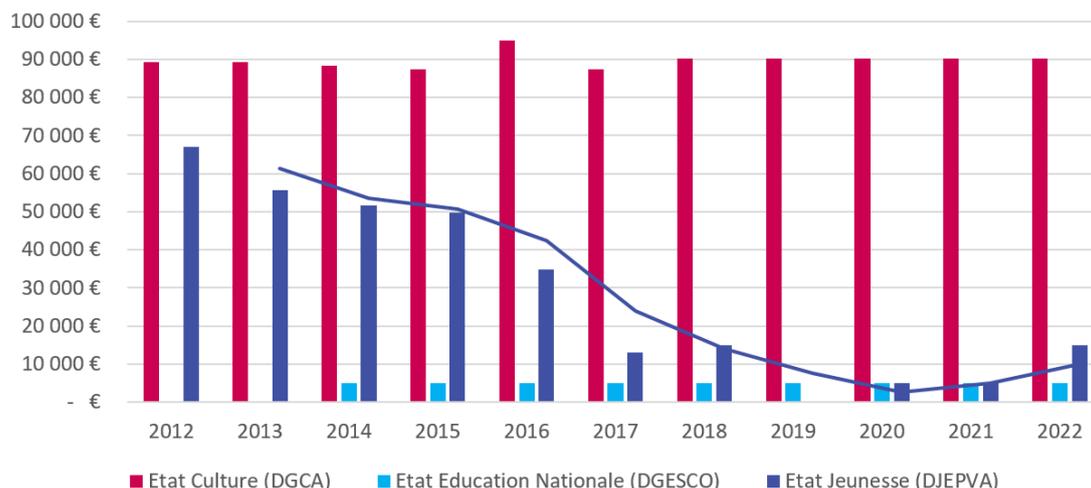
### Evolution des licences



Rappel : depuis 2015, augmentation annuelle du tarif de la licence + 1.5% soit +0.30 €/an pour la licence Chapiteau et +0.10 €/an pour la licence Bascule.

## Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement se sont maintenues au global. L'augmentation de la subvention de la DJEPVA – Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative – a compensé la baisse de celle liée au projet Cosmic (cf. graphe ci-dessous). Il faut noter que le projet Cosmic se termine le 31/12/2022 et que les comptes 2023 le reflèteront (diminution de 10% environ). Enfin, il est important de signaler qu'à ce jour, l'agence européenne Erasmus + est toujours en phase d'évaluation du projet et n'a pas encore donné son aval pour le versement du solde de la subvention.



## Cotisations

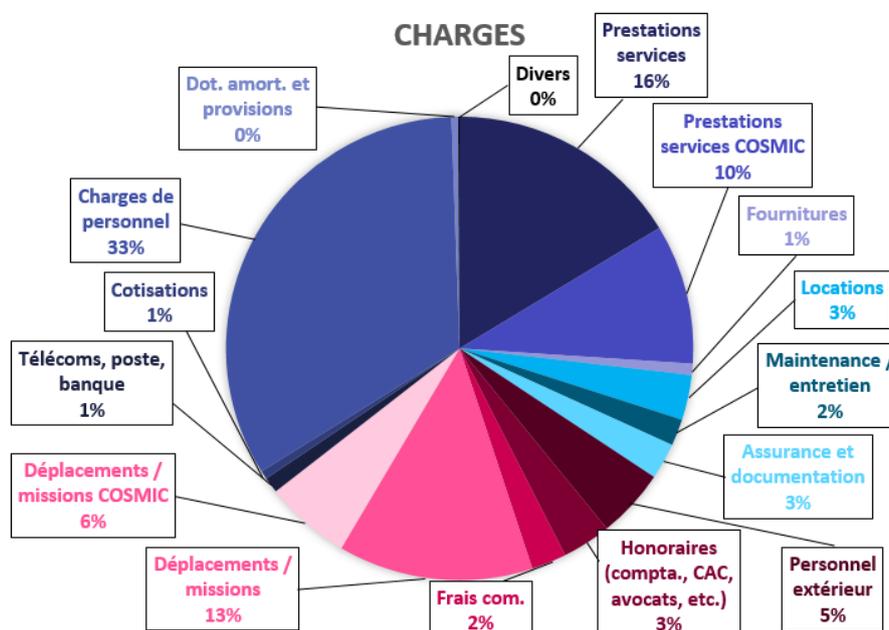
Elles sont en légère baisse. Cela s'explique par la baisse des cotisations d'équilibre (compensée par l'augmentation des prises de licences). Le nombre d'adhérents reste stable.

## Reprises et transferts

Ce poste est principalement impacté par la reprise des fonds dédiés au projet Cosmic. Le montant des autres transferts est conforme aux années précédentes d'exercice.

## EN DÉPENSES : une hausse des charges globales de 100 090 €

Cette hausse est due à 2 éléments principaux : une année pleine pour le projet Cosmic (déplacements, prestations) et une édition des Rencontres Nationales particulièrement suivie par les écoles de cirque.



## PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### Achats, services et prestations

Ces postes, en augmentation, reflètent les frais liés au projet Cosmic et aux Rencontres Nationales 2022.

### Rémunérations et intérim

Ces charges sont stables en 2022. L'équipe fédérale – bien que renouvelée pour moitié – a conservé la même taille.

### Dotations et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges sont comparables à 2021. La dotation en fonds dédiés qui a avait été provisionnée en 2021 pour le projet Cosmic est, quant à elle, repassée à 0. En effet, elle a été utilisée en 2022.

## Le Bilan au 31/12/2022

Le bilan au 31/12/2022 s'équilibre à 1 032 269 €.

## COMMENTAIRE DU BILAN

### À L'ACTIF

#### Au niveau des immobilisations financières :

- Apurement de la créance cautionnée pour ICOOP (société qui gère la plateforme GIMIC) ;
- Une augmentation des « créances usagers et comptes rattachés » ;
- Une augmentation des autres créances : intégration de la subvention pluriannuelle du ministère de la Culture (DG2TDC) ;
- Des disponibilités de trésorerie à hauteur de 695 934 € en légère baisse par rapport à l'exercice précédent.

#### Au niveau des charges constatées d'avance :

Une forte baisse par rapport à l'exercice précédent, l'intégration des charges du projet COSMIC arrivant à terme (fin au 31/12/2022).

**Ces disponibilités de fin d'année se révèlent cohérentes avec les rythmes de fonctionnement de la Fédération et témoignent d'une situation saine et tout à fait normale.**

### AU PASSIF

**Des fonds associatifs et réserves à hauteur de 501 594 € et des dettes à hauteur de 527 473 € qui se ventilent de la manière suivante :**

